

## NOTE AUX PARENTS D'ELEVES

Le conseil d'administration des lycées est composé du chef d'établissement, (éventuellement de son adjoint), du gestionnaire de l'établissement, du conseiller principal d'éducation, de deux représentants de la collectivité de rattachement (le Conseil Régional) ; de deux représentants de la commune ; deux personnalités qualifiées ; de représentant élus des personnels de l'établissement (10) ; de représentants élus des parents d'élèves (5) et des élèves (5).

Pour l'année scolaire 2016-2017, les élections des représentants de parents d'élèves au conseil d'administration du LPO Nord-Atlantique se dérouleront le

**Vendredi 07 octobre 2016 de 07h00 à 13h00**

Chacun des parents, quelle que soit sa situation matrimoniale et sa nationalité, est électeur à ces élections, sauf dans le cas où il s'est vu retirer l'autorité parentale.

Chaque parent est éligible ou rééligible, sauf dans le cas où il s'est vu retirer l'autorité parentale.

Peuvent déposer des listes de candidats :

- les fédérations ou unions de parents d'élèves, qu'elles soient ou non présentes dans l'établissement ;
- des associations déclarées de parents d'élèves, c'est-à-dire des associations dont l'objet est la défense des intérêts communs des parents d'élèves ;
- des parents d'élèves qui ne sont pas constitués en associations.

En participant ces élections, vous monrez l'intérêt que vous portez à la scolarité de votre enfant et au bon fonctionnement du lycée. **Le vote par correspondance est fortement RECOMMANDE.**

La date limite de dépôt des déclarations de candidatures est fixée au **lundi 26 septembre 2016 à minuit.**

Je vous remercie de votre collaboration.  
Cordialement.

José SOREL

Sainte-Marie, le 09 septembre 2016